

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200710-GRV2020071000-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____10 juillet 2020____

NOMBRE
de présents 22
de conseillers en exercice 22
de votants 23

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT.

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

DESIGNATION DES DELEGUES
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE
LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE
L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 11/07/2020
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 03/07/2020

Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Mme Michèle MENDES étant de nationalité Belge, ne participe pas à cette
élection et se retire de la salle.**

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la
commune de Grandvillars : liste LA REPUBLIQUE AVEC CHRISTIAN RAYOT

.../...

.../...

DELEGUES

Numéro d'ordre sur la liste	NOM ET PRÉNOM	Sexe	Domicile	Date et lieu de naissance
1	Crépin Catherine	F	49 rue Leclerc 90600 GRANDVILLARS	Née le 16 février 1955 à Belfort (90)
2	Carpentier Yves	M	18 chemin du Calvaire - 90600 GRANDVILLARS	Né le 30 septembre 1956 à Mourmelon (51)
3	Schmitt Evelyne	F	1b rue de l'Arc - 90600 GRANDVILLARS	Née le 15 septembre 1965 à Grandvillars(90)
4	Locatelli Jean	M	11 chemin du Calvaire - 90600 GRANDVILLARS	Né le 15 décembre 1947 à Belfort (90)
5	Ligier Agnès	F	16 rue Amiral Bruat - 90600 GRANDVILLARS	Née le 23 octobre 1964 à Grandvillars (90)
6	Ait Taleb Benaissa	M	26 rue de Delle - 90600 GRANDVILLARS	Né le 18 avril 1951 à Bône (Algérie)
7	Cottet Virginie	F	36 rue Bellevue - 90600 GRANDVILLARS	Née le 03 juillet 1975 à Delle (90)

SUPPLEANTS

Numéro d'ordre sur la liste	NOM ET PRÉNOM	Sexe	Domicile	Date et lieu de naissance
1	Pelletier Jean-Marc	M	17 rue de Grosne - 90600 GRANDVILLARS	Né le 03 février 1953 à L'Isle sur le Doubs (25)
2	Rerat Claudia	F	10 rue de la Batterie 90600 GRANDVILLARS	Née le 31 décembre 1979 à Montbéliard (25)
3	Kueny Gabriel	M	12 rue de Méziré - 90600 GRANDVILLARS	Né le 5 juin 1978 à Belfort (90)
4	Brikh Anissa	F	8 rue sur l'Eau - 90600 GRANDVILLARS	Née le 28 novembre 1981 à Belfort (90)

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200710-GRV2020071000-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200710-GRV2020071001C-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____10 juillet 2020____

NOMBRE

de présents 20

de conseillers en exercice 23

de votants 23

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT, Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**FIXATION DES INDEMNITES DE
FONCTION DU MAIRE, DES
ADJOINTS ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 11/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/07/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Jean-Marc PELLETIER	M. Jean LOCATELLI	06/07/2020
M. Laurent DELLASANTA	M. Christian RAYOT	06/07/2020
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	06/07/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Sophie RICHERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints et 3 conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs Jean-Marc Pelletier, Jean Locatelli, Benaïssa Ait Taleb, Mesdames Anissa Brikh, Claudia Rerat, Virginie Cottet adjoints et Messieurs Christophe Regnault, François Enderlin et Céline Hamadi conseillers municipaux délégués ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 1000 à 3499 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 19,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil municipal peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller municipal ;

Considérant, en outre, que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➤ de Fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- maire : 46,49 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- du 1er adjoint au 6^{ème} adjoint : 15,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- du 1^{er} au 3^{ème} conseiller municipal délégué : 10,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Décide de fixer la majoration d'indemnité de fonction des Maires et Adjoints résultant de l'application de l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 % au titre d'une commune chef-lieu du canton.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 14 septembre 2017.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du Budget Communal.
- Les indemnités du Maire et des Adjoints seront dues à partir du lendemain de l'élection du maire et des adjoints et celles des conseillers délégués à partir de la date exécutoire de la délibération du 23 mai 2020 soit le 28 mai 2020.
- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Tableau des indemnités de fonction des élus – Commune de Grandvillars

Nom-Prénom	Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Rayot Christian	Maire	46,49%
Locatelli Jean	1 ^{er} adjoint	15,50%
Brikh Anissa	2 ^{ème} adjoint	15,50%
Pelletier Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	15,50%
Cottet Virginie	4 ^{ème} adjoint	15,50%
Benaissa Ait Taleb	5 ^{ème} adjoint	15,50%
Rerat Claudia	6 ^{ème} adjoint	15,50%
Regnault Christophe	Conseiller municipal délégué	10,30%
Enderlin François	Conseiller municipal délégué	10,30%
Hamadi Céline	Conseillère municipale délégué	10,30%

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT